

## Impact des représentations de la Société

### *Protocole de triage pour les soins intensifs en contexte de pandémie au Québec (adultes)*

Recommandations de la Société	Changements apportés au Protocole	Bilan de la Société
Que les critères d'exclusion faisant référence à des handicaps spécifiques (y compris la déficience cognitive) soient retirés du Protocole	Retiré du Protocole	<b>Objectif atteint</b>
Que des instruments de mesure portant sur l'autonomie fonctionnelle (tel que le score de fragilité clinique) ne puissent être utilisés pour exclure un patient des soins intensifs	Le score de fragilité sera utilisé <u>uniquement</u> pour les patients âgés de plus de 65 ans (50 ans si la pandémie s'aggrave) <u>et</u> ayant une condition progressive	<b>Objectif partiellement atteint</b>
Que le Protocole contienne les garanties nécessaires pour que le jugement clinique lors du processus de triage ne puisse inclure implicitement des préjugés discriminatoires portant sur la valeur de la vie d'une personne handicapée.	Des garanties ont été ajoutées à plusieurs endroits dans le Protocole, y compris dans le formulaire de triage à compléter par le médecin.  Celles-ci prévoient explicitement que les choix de priorisation ne doivent en aucun cas être basés sur le handicap ou reposer sur un jugement concernant la faible qualité de vie ou l'utilité sociale	<b>Objectif atteint</b>
Que le Protocole prévoit que les accommodements nécessaires au handicap seront mis en place pendant et après les soins critiques, de sorte que les personnes handicapées aient des chances égales de recevoir, de comprendre et de bénéficier de ces soins	Le Protocole contient dorénavant une mention explicite à l'effet que les personnes ayant une déficience intellectuelle devront bénéficier d'un accompagnement lors de leur admission à l'hôpital, lors du processus de triage et pour chacune des décisions qui pourraient être prises à leur égard.	<b>Objectif atteint</b>  Toutefois, des représentations additionnelles seront nécessaires auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour s'assurer que cet accompagnement répond adéquatement aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle, et ce tout au long de leur hospitalisation
Que les personnes handicapées et leurs représentants puissent participer à la révision du Protocole		<b>Objectif atteint</b>
Que le Ministère de la Santé et des Services sociaux fasse preuve de davantage de transparence sur le processus de triage pour l'accès aux soins intensifs mis en place au Québec, et ce dans le but de préserver la confiance du public.		<b>Objectif atteint</b>  On nous a assuré que le Protocole révisé serait rendu public. À suivre...
Que le critère de priorisation tenant compte de la survie à moyen et long terme soit retiré du Protocole, afin d'éviter l'impact disproportionné pour les personnes handicapées ayant fréquemment une espérance de vie moindre.	Retiré du Protocole  Seules les chances de survie à court terme seront considérées lors du processus de triage	<b>Objectif atteint</b>